

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 2 mai 2022

Date de l'annonce publique : 25/04/2022

Date de la convocation des conseillers : 25/04/2022

Mode de participation

Présences	STRECKER, échevin ; REDING, échevin ; BALLMANN, conseillère ; BRIX, conseillère ; CARELLI, conseillère ; FISCH, conseiller ; KLINSKI, conseillère ; LOURENÇO MARTINS, conseiller ; MICHELS, conseiller ; POMPIGNOLI, conseiller ; STOFFEL, conseiller ; INGLEBERT, secrétaire communal.	
Visioconférence	Néant.	
Procuration	Néant.	
Absences	JUNGEN, bourgmestre ; FLAMMANG, conseillère.	
Statistiques	Nombre de conseillers présents physiquement	11
	Nombre de conseillers participant par visioconférence	0
	Nombre de procurations données	0
Référence	CC.2022-05-02 - 2.03	
Point de l'ordre du jour	2.03	
Objet	Compromis relatif à l'acquisition d'un terrain.	

Le conseil communal,

Vu le compromis de vente concernant l'acquisition par la Commune de Roeser sur Mme Anne Letsch de la parcelle n° 425/2325, d'une contenance totale de 15,47 ares, sise section C de Livange, au prix de 386.750,00 € ;

Considérant que cette acquisition est effectuée dans un but d'utilité publique, à savoir la construction de logements abordables et/ou la création d'équipements collectifs ;

Considérant que pour assurer le financement de cette acquisition une augmentation du crédit de l'article 4/650/221100/99001 est proposée ultérieurement en présente séance ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **par dix (10) voix et une (1) abstention**

D'approuver le compromis du 22 avril 2022 relatif à l'acquisition d'une parcelle, sise section C de Livange, lieudit « Rue de Bettembourg ».

Le collège échevinal est chargé de faire établir l'acte notarié y relatif, lequel devra être soumis à l'approbation du conseil et de l'autorité supérieure compétente.



En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le mardi 17 mai 2022

Le bourgmestre,

Le secrétaire,